

NOUVELLE COLLECTE DES

ORDURES MÉNAGÈRES

& DU

TRI SÉLECTIF

sur le territoire



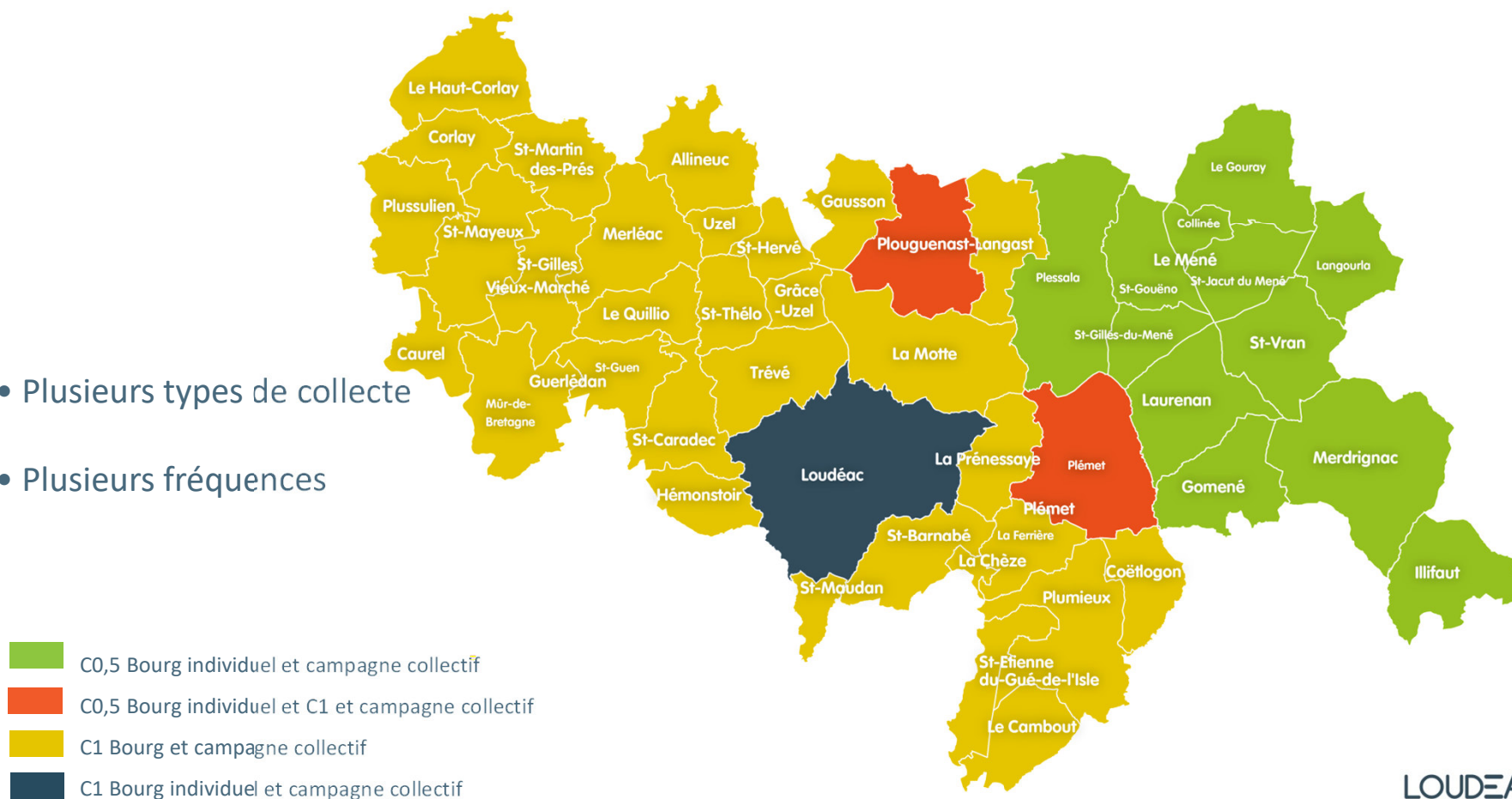
LES RAISONS DE CETTE

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

- La collecte **AUJOURD'HUI**

- Plusieurs types de collecte
- Plusieurs fréquences



LES RAISONS DE CETTE

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

- La collecte **DEMAIN**

1. Une harmonisation de la collecte sur tout le territoire

- Conteneurs individuels pucés **ordures ménagères** et **conteneurs tri sélectif**
- Fréquence unique pour les particuliers (tous les 15 Jours) et fréquence adaptée pour les professionnels



LES RAISONS DE CETTE

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

2. Pour une meilleure image du territoire



- Plus de dépôts aux pieds des conteneurs
- Plus de débordements
- Plus de conteneurs incendiés



LES RAISONS DE CETTE

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

3. Pour que les flux ordures ménagères et tri sélectif ne soient plus mélangés



LES RAISONS DE CETTE

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

4. Pour diminuer les tonnages d'ordures ménagères et donc augmenter les tonnages de tri sélectif

Tonnage OMR 2019

- **9 158 tonnes**
- **Coût* : 1 032 705 €**

* Coût de traitement et de transport vers Planguenoual

Tonnage Tri sélectif 2019

- **2 964 tonnes**
- **Coût* : 984 298 €**

* Coût de traitement et de transport vers Ploufragan (Généris) + Part investissement sur GENERIS

Refus du tri 2019*

- **1 009 tonnes**
- **Coût : 127 668.86 €**

*verre, ordures ménagères, vêtements... retrouvés dans le tri sélectif
2018 : 64 135 euros et 614 tonnes



LES RAISONS DE CETTE

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

5. Des conteneurs individuels pucés pour une responsabilisation de l'utilisateur

- Un conteneur individuel « ordures ménagères » pucé
- Un conteneur individuel « tri sélectif » pucé

Plus de sacs « jaunes » à manipuler par les agents de collecte

Dépôt du « tri sélectif » en vrac dans les conteneurs du tri sélectif

Dépôt des « Ordures ménagères » dans des sacs fermés



LES RAISONS DE CETTE

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

7. Les professionnels : une collecte adaptée et personnalisée

Pour toutes les entreprises : artisans, commerçants, PME, établissements bancaires, établissements de santé...

Pour les collectivités territoriales : communes, établissements publics...

CHOIX DU VOLUME
DU CONTENEUR

CHOIX DU NOMBRE
DE CONTENEURS

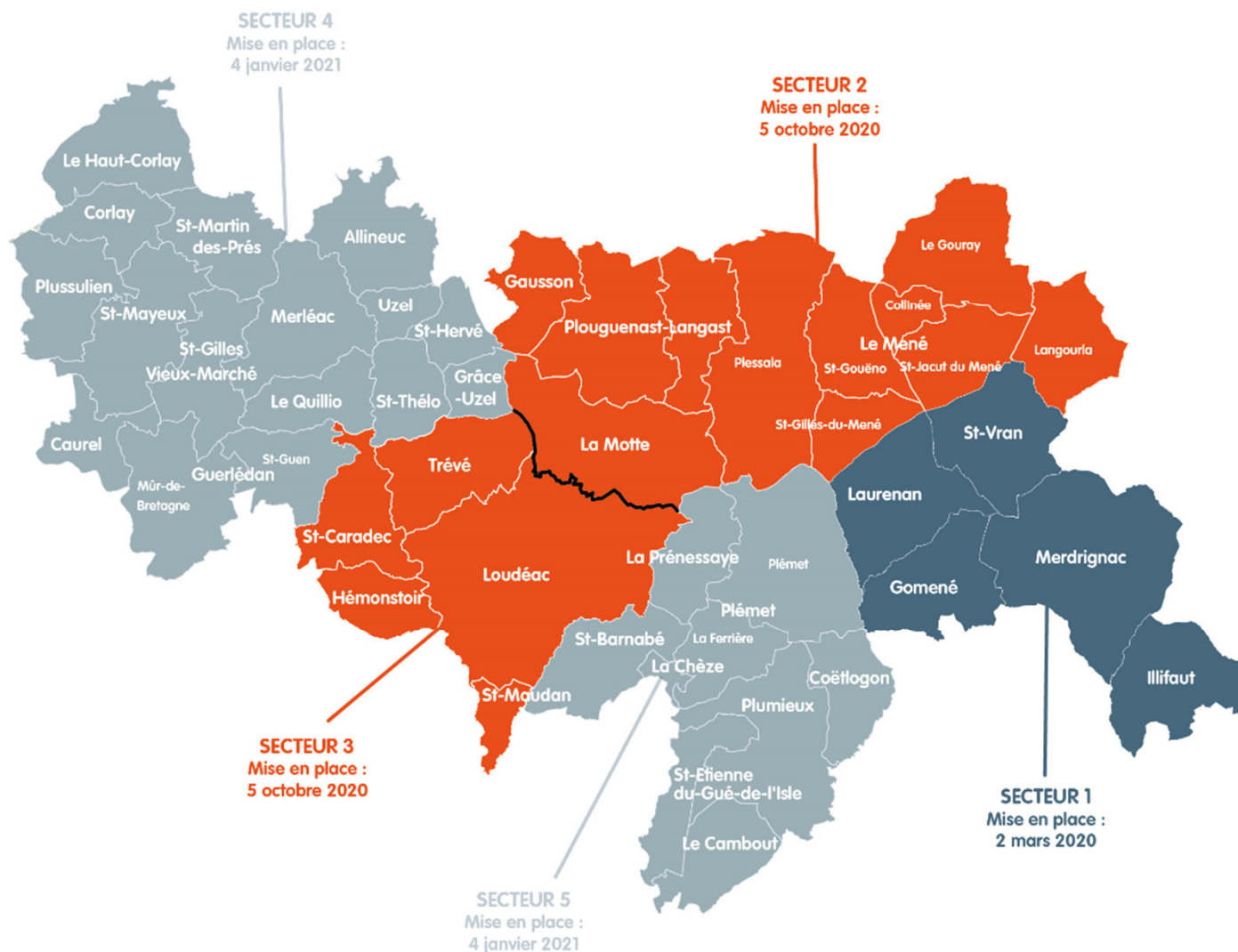


CHOIX DE LA FRÉQUENCE

LE PLANNING DE MISE EN PLACE DE LA

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire



PRÉSENTATION DE LA

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

FRÉQUENCE

> Particuliers :

Tous les 15 jours. (C0,5)

> Professionnels :

Collecte adaptée
à la demande



COLLECTE INDIVIDUELLE SUR TOUT LE TERRITOIRE

> Particuliers :

- 1 conteneur pucé ordures ménagères
- 1 conteneur pucé Tri sélectif

> Professionnels :

Choix de :

- volume,
- nombre de conteneurs,
- fréquence.

> Collecte latérale déployée sur
tout le territoire

CAS PARTICULIERS

> Les résidences de
logements locatifs

> Étude personnalisée et
fréquence adaptée



MISE EN PLACE DE LA

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

REPÉRAGE

- Repérage effectué sur toute les communes du territoire



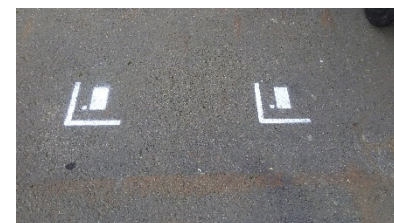
RÉUNION TECHNIQUE

- Réunion technique dans chaque commune avec les élus et les agents
- Étude personnalisée de chaque commune



MARQUAGE AU SOL

- Pour le positionnement et la présentation des conteneurs pucés **ordures ménagères** et du **tri sélectif** la veille de la collecte




NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

> Enquête et distribution des conteneurs pucés

Demande de conteneurs

Suite au COVID 19 Enquête téléphonique pour demander sa dotation de conteneurs « Ordures Ménagères » et « tri sélectif »

Début Septembre : envoi d'un courrier à tous les Propriétaires-occupants, propriétaires de logements locatifs et Professionnels les invitant à contacter le  N° Vert **08.05.95.29.31** joignable du lundi au vendredi de 9h à 18h30 et le samedi de 9h à 13h



COMMUNICATION

documents remis lors de la visite

- **Mémo Tri**
- **Guide de la nouvelle collecte**
- **Calendrier 2021 sera remis en fin d'année car démarrage de la nouvelle collecte le 04 janvier 2021**



REMISE DES DEUX CONTENEURS

- **1 conteneur pucé « ordures ménagères »**
- **1 conteneur pucé « tri sélectif »**



MISE EN PLACE DE LA

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

Lundi 04 janvier 2021

> Démarrage de la collecte – 4^{ième} secteur

POSITIONNEMENT ET
PRÉSENTATION DES
CONTENEURS

MARQUAGE AU SOL

Conteneur posé sur le marquage
Et ouverture du conteneur Côté rue face à la route



CONTRÔLE

Bacs débordants, sacs au pied des
conteneurs

➔ le volume du conteneur n'est pas
adapté

Verre dans les conteneurs

➔ sensibilisation

REFUS DE COLLECTE

- Mauvaise présentation des
conteneurs fréquentes
- Erreurs de tri récurrentes

SUPPRESSION DES
POINTS DE COLLECTE
COLLECTIFS

MISE EN PLACE DE LA

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

Grille de dotation des conteneurs pour les particuliers

Dotations	OMR		Tri sélectif	
	CHOIX 1	CHOIX 2	CHOIX 1	CHOIX 2
1 personne	120 L		120 L	
2 personnes	120 L		120 L	240 L
3 personnes	120 L	240 L	240 L	
4 personnes	240 L		360 L	
5 personnes	240 L		360 L	
6 personnes et plus	360 L		360 L	

MISE EN PLACE DE LA

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire

> La REdevance Ordures Ménagères : REOM

LE MODE DE FACTURATION

- Particuliers : Le montant de la REdevance Ordures Ménagères -REOM est fixée suivant **le volume du conteneur des « ordures ménagères » remis**
- Professionnels : la REdevance Ordures Ménagères est fixée **suivant le volume et au nombre de conteneurs choisis et à la fréquence de la collecte des Ordures Ménagères**

LA FACTURATION

- Pour les particuliers : la facturation est adressée aux propriétaires et aux bailleurs de logements locatifs
- Pour les Professionnels : aux entreprises et collectivités

REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

- **2020** : Pas de changement
- **2021** : Nouvelle redevance calculée au volume du conteneur Ordures Ménagères remis

MISE EN PLACE DE LA

NOUVELLE COLLECTE

sur le territoire



MERCI POUR VOTRE

ATTENTION